

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. LE GRANIT  
MUNICIPALITÉ DE MILAN**

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Milan, tenue au Centre communautaire, ce **3 juin 2019** à 19h30.

Sont présents à cette séance:

Siège #1 - Bianka Côté  
Siège #2 - Bernard Grenier  
Siège #3 - Daniel La Boissière  
Siège #4 - René Turcotte  
Siège #5 - Douglas E. Mccaffery  
Siège #6 - Linda Therrien

Est/sont absents à cette séance:

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Jacques Bergeron.  
Sylvia Roy, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

**1 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

**2019-06 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**  
**5832**

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
  - 3.1 - Séance ordinaire du 6 mai 2019
- 4 - RAPPORT DES ÉLUS
  - 4.1 - Rapport du maire
- 5 - RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET ENVIRONNEMENT
- 6 - FINANCES-GESTION DES SERVICES
  - 6.1 - Dépôt de l'état des revenus et dépenses
  - 6.2 - Acceptation des dépenses
  - 6.3 - Monty Sylvestre conseillers juridiques inc. - Transfert de dossiers et retrait de mandats
  - 6.4 - Soumission Universal Chairs
- 7 - VOIRIE -TRAVAUX PUBLICS
  - 7.1 - Rapport de l'inspecteur en voirie
- 8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE
  - 8.1 - Plan de mesures d'urgence - Offre de Priorité StraTJ
- 9 - LOISIRS-TOURISME
- 10 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE - ENVIRONNEMENT
  - 10.1 - Adoption de la déclaration universelle citoyenne d'urgence climatique
- 11 - LÉGISLATION
  - 11.1 - Règlement no 2019-05 - Gestion contractuelle
  - 11.2 - Avis de motion et projet règlement no: 2019-06 - Règlement relatif à la circulation
  - 11.3 - Avis de motion et projet règlement no: 2019-07 - Règlement sur les nuisances
  - 11.4 - Avis de motion et projet règlement no: 2019-08 - Règlement concernant le bon ordre et la paix publique
- 12 - VARIA
  - 12.1 - Prochaine séance ordinaire du conseil
  - 12.2 - Demande de commandite pour soutenir les activités de la Chambre de commerce Région Mégantic
  - 12.3 - Demande de Monsieur Pierre Girard

- 13 - CORRESPONDANCE
- 14 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 15 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Douglas E. Mccaffery et résolu à l'unanimité des membres du conseil que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

**2019-06 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**  
**5833**

**2019-06 3.1 - Séance ordinaire du 6 mai 2019**  
**5834**

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 6 mai dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence,

Il est proposé par Linda Therrien et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2019, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

ADOPTÉE

#### **4 - RAPPORT DES ÉLUS**

Le maire fait un compte rendu de sa dernière rencontre à la MRC du Granit ainsi que les élus ayant des faits à partager.

**2019-06 4.1 - Rapport du maire**  
**5835**

Le maire fait la lecture du rapport sur la situation financière tel que prévu par le *Code municipal*. Le rapport du maire est annexé au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

ATTENDU que selon l'article 176.2.2 du *Code municipal*, le maire doit faire rapport aux citoyens, à la séance ordinaire de juin, des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe;

ATTENDU que ce rapport doit être diffusé sur le territoire de la municipalité conformément aux modalités de diffusion déterminées par le conseil;

CONSIDÉRANT que le maire, monsieur Jacques Bergeron, a déposé son rapport à cette séance ordinaire du 3 juin 2019;

IL EST PROPOSÉ par Bianka Côté et résolu à l'unanimité des membres du conseil que ce rapport soit distribué à chaque adresse de la Municipalité.

ADOPTÉE

#### **5 - RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET ENVIRONNEMENT**

L'inspecteur en bâtiment et environnement présente son rapport concernant le nombre de permis et certificats émis : pour la période du mois de mai 2019.

Construction : 1  
Rénovation : 3  
Captage d'eau : aucun

Installation septique : aucun  
Lotissement : 1  
Accès à la voie publique : aucun  
Dérogation mineure : aucun  
Autorisation abattage d'arbres : aucun  
Autre : 1  
Émissions de constats d'infraction suite à la tournée des nuisances: aucun  
Vérification sporadique des installations septiques non conformes, non polluantes:  
aucun

Vérification sporadiques des camps de chasse et chalets en regard:

- des services de collecte des ordures ménagères et sélectives des installations septiques: aucun
- des captages d'eau: aucun
- des nuisances: aucun
- autres infractions : aucun

## **6 - FINANCES-GESTION DES SERVICES**

### **2019-06 5836 6.1 - Dépôt de l'état des revenus et dépenses**

La directrice générale dépose le rapport mensuel de l'état des revenus et dépenses.

Sur proposition régulière, il est résolu à l'unanimité que le rapport mensuel de l'état des revenus et dépenses soit approuvé.

ADOPTÉE

### **2019-06 5837 6.2 - Acceptation des dépenses**

Les dépenses du mois sont présentées aux élus sous une forme permettant de distinguer les comptes qui sont à payer pour ce mois, les comptes payés au cours du mois, de même que les salaires nets versés.

Sur proposition régulière, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil que les dépenses soient approuvées.

Administration: chèque no. 2144 au chèque no. 2229 pour un montant total de 76 315.82 \$

Salaires: chèque no. 2355 au chèque no. 2371 pour un montant total de 8 317.17\$

Les déductions à la source au fédéral s'élèvent à 1 521.32\$

Les déductions à la source au provincial s'élèvent à 3 673.58\$

ADOPTÉE

### **2019-06 5838 6.3 - Monty Sylvestre conseillers juridiques inc. - Transfert de dossiers et retrait de mandats**

IL EST PROPOSÉ par Linda Therrien et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser les représentants de la municipalité à recourir aux services du cabinet Cain Lamarre s.e.n.c.r.l. à compter de ce jour jusqu'au 31 décembre 2019 selon les termes de l'offre de services présentée par le cabinet Monty Sylvestre pour l'année 2019, précédemment acceptée par résolution du conseil et d'autoriser, au besoin, toute une substitution de procureur dans les dossiers judiciairisés.

ADOPTÉE

### **2019-06 5839 6.4 - Soumission Universal Chairs**

La Municipalité a demandé un prix pour l'achat de 220 chaises et 25 tables pour la salle communautaire.

CONSIDÉRANT que les chaises et les tables de la salle communautaire ont grandement besoin d'être remplacées;

CONSIDÉRANT que la municipalité a de plus en plus d'activités;

CONSIDÉRANT que la demande de subvention au programme Nouveaux horizons des aînés a été refusée et que nous devons attendre encore une année avant d'avoir une réponse sur l'acceptation ou non d'une nouvelle demande au programme Nouveaux horizons des aînés;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Bernard Grenier et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter la soumission de Universal Chairs uniquement pour les chaises, au montant de 8030,00\$ plus taxes et de prendre les fonds dans les surplus accumulés. Les tables seront achetées par un autre fournisseur.

ADOPTÉE

## **7 - VOIRIE -TRAVAUX PUBLICS**

### **7.1 - Rapport de l'inspecteur en voirie**

L'inspecteur en voirie dépose son rapport pour la période du mois de mai 2019.

## **8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE**

**2019-06  
5840**

### **8.1 - Plan de mesures d'urgence - Offre de Priorité StraTJ PLAN DE MESURES D'URGENCE — OFFRE DE PRIORITÉ STRATJ**

ATTENDU QUE les municipalités du Québec sont vulnérables et aux prises avec des sinistres d'ordre naturels, technologiques ou humains et que le conseil municipal reconnaît que sa municipalité peut en être victime en tout temps ;

ATTENDU QUE les municipalités ont jusqu'au 9 novembre 2019 pour se conformer au Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre ;

ATTENDU QU'une offre de service fut reçue de Priorité StraTJ inc. et qu'elle fut présentée aux directeurs généraux lors d'une rencontre ;

ATTENDU que la municipalité s'est vue accorder une aide financière qui servira à couvrir les frais de l'offre de service reçue et que l'investissement de la municipalité se résume au temps de travail des employés et représente la contribution obligatoire ;

Pour ces motifs, il est proposé par René Turcotte et résolu à l'unanimité des membres du conseil de confirmer l'acquisition des produits et services de Priorité StraTJ tels que présentés dans leur offre de service.

ADOPTÉE

## **9 - LOISIRS-TOURISME**

## **10 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE - ENVIRONNEMENT**

**2019-06  
5841**

### **10.1 - Adoption de la déclaration universelle citoyenne d'urgence climatique**

#### **ADOPTION DE LA DÉCLARATION UNIVERSELLE CITOYENNE D'URGENCE CLIMATIQUE**

ATTENDU QUE des citoyens du territoire de la MRC du Granit ont interpellé la MRC du Granit en lien avec l'adoption de la déclaration universelle citoyenne d'urgence climatique;

ATTENDU QUE la déclaration universelle citoyenne d'urgence climatique vise entre autres à dénoncer l'empreinte écologique dont le Canada serait particulièrement touché avec certains impacts allant jusqu'à deux fois plus importantes que prévu;

ATTENDU QUE l'adhésion à la déclaration universelle citoyenne d'urgence climatique implique des actions concrètes pour la réduction immédiate des émissions de gaz à effet de serre et une transition vers une société carbonneutre;

ATTENDU QUE les préoccupations environnementales sont au coeur des discussions et interventions de la MRC du Granit;

ATTENDU QUE la Municipalité de Milan est interpellée à agir de manière écoresponsable;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil de la municipalité de Milan adopte la déclaration citoyenne universelle d'urgence climatique afin de sensibiliser les citoyens de la municipalité à l'importance d'agir en ce qui concerne les changements climatiques qui nous touchent.

QUE la municipalité encourage les citoyens à poursuivre les initiatives déjà en place en matière de réduction de gaz à effet de serre.

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la MRC du Granit, à chacune des municipalités du territoire les invitant à faire adopter la déclaration d'urgence climatique par chacun de leur conseil municipal ainsi qu'au mouvement initiateur Greenpeace de Sherbrooke.

QUE la présente résolution représente l'occasion pour la municipalité d'examiner l'impact sur les changements climatiques et les gestes à poser pour les limiter.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers (ères)

## **11 - LÉGISLATION**

### **2019-06 5842 11.1 - Règlement no 2019-05 - Gestion contractuelle**

IL EST PROPOSÉ par Daniel La Boissière et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'adopter le règlement no: 2019-05 - Règlement sur la gestion contractuelle, tel qu'il apparaît au livre des règlements de la municipalité de Milan.

ADOPTÉE

### **2019-06 5843 11.2 - Avis de motion et projet règlement no: 2019-06 - Règlement relatif à la circulation**

Un avis de motion est donné par Bernard Grenier, à l'effet que lors d'une prochaine séance du conseil, il y aura adoption du règlement harmonisé no : 2019-06 portant sur la circulation.

ADOPTÉE

### **2019-06 5844 11.3 - Avis de motion et projet règlement no: 2019-07 - Règlement sur les nuisances**

Un avis de motion est donné par René Turcotte, à l'effet que lors d'une prochaine séance du conseil, il y aura adoption du règlement harmonisé no : 2019-07 portant sur les nuisances.

ADOPTÉE

### **2019-06 5845 11.4 - Avis de motion et projet règlement no: 2019-08 - Règlement concernant le bon ordre et la paix publique**

Un avis de motion est donné par Bernard Grenier, à l'effet que lors d'une prochaine

séance du conseil, il y aura adoption du règlement harmonisé no : 2019-08 concernant le bon ordre et la paix publique.

ADOPTÉE

## 12 - VARIA

Le varia demeure ouvert.

### 2019-06 5846 12.1 - Prochaine séance ordinaire du conseil

La prochaine séance ordinaire du conseil se tiendra le mardi 2 juillet 2019 à 19h30.

### 2019-06 5847 12.2 - Demande de commandite pour soutenir les activités de la Chambre de commerce Région Mégantic

La Chambre de commerce Région Mégantic demande une commandite au conseil municipal de Milan afin de les soutenir dans leurs activités. Tel que le tournoi de golf des gens d'affaires et le brunch des élus.

IL EST PROPOSÉ par Douglas E. Mccaffery et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents de ne pas donner de commandite à la Chambre de commerce Région Mégantic.

ADOPTÉE

### 2019-06 5848 12.3 - Demande de Monsieur Pierre Girard

Monsieur Pierre Girard demande l'autorisation au conseil municipal d'installer un abri tempo permanent au 105, route 214, lot # 4 501 164. Ci-joint la lettre de demande de M. Girard.

IL EST PROPOSÉ à la majorité des membres du conseil de **refuser** la demande de Monsieur Girard afin de respecter la réglementation.

ADOPTÉE

## 13 - CORRESPONDANCE

### 2019-06 5849 14 - PÉRIODE DE QUESTIONS

### 2019-06 5850 15 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par Douglas E. Mccaffery et résolu à l'unanimité des membres du conseil que cette séance ordinaire soit levée à 21h.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Jacques Bergeron, maire

\_\_\_\_\_  
Sylvia Roy, directrice générale et secrétaire-trésorière

### CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, directrice générale, secrétaire-trésorière de la Municipalité de Milan, certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette séance de la susdite municipalité.

\_\_\_\_\_  
Sylvia Roy, directrice générale, secrétaire-trésorière

Je, Jacques Bergeron, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi et toutes les résolutions qu'il contient au sens de *l'article 142(2) du Code municipal*.

---

Jacques Bergeron, maire